

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 391

présenté par
M. Véran

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« du régime général de l'assurance maladie »

les mots

« de la branche maladie, maternité, invalidité et décès du régime général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.